

ENSEIGNEMENT

Aberrations du système des réseaux : un nouveau cas d'école à Pecq

Directeur ad interim à l'école communale

immersive, Sébastien

Galach ne peut prendre le poste vacant car il n'est pas du « bon » réseau.

• **Arnaud SMARS**

Depuis janvier dernier, le Mouscronnois Sébastien Galach a repris la direction de l'école communale immersive de Pecq, en Wallonie picarde. Au début, on lui avait bien expliqué qu'il s'agissait d'un intérim qui pouvait déboucher sur un emploi.

Durant six mois, l'homme a donc rempli sa mission et il l'a même bien menée. En effet, il a reçu les félicitations de l'ancienne directrice, du corps enseignant, des élèves, des parents et de la Commune.

Une situation totalement discriminatoire

Quand le poste de directeur est devenu vacant au début des vacances de juillet, Sébastien Galach pensait donc l'obtenir afin de poursuivre le travail accompli.

Mais cela ne s'est pas déroulé comme prévu. « Au moment où j'ai remis ma candidature, on a constaté que je n'aurais même pas dû être engagé à la base car je ne viens pas du "bon" réseau, regrette Sébastien Galach. Je dépends en effet du réseau de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) alors que l'école est communale... Je ne rentre donc pas dans les conditions pour devenir directeur ».

Une situation qui rappelle fureusement le cas de Samuel Denis qui a défrayé la chronique il y a plusieurs mois. « À la différence près que Monsieur Denis vient du libre. Son cas a servi de jurisprudence et désormais, les directeurs du communal et du libre peuvent permuer librement. Par contre, moi, je n'ai aucune flexibilité. C'est d'autant plus aberrant que le réseau communal et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles dépendent de l'enseignement officiel... »

Du côté de la commune de Pecq, notre interlocuteur a reçu du soutien. « Aussi bien le pouvoir organisateur que le bourgmestre ont tenté de trouver des solutions mais en vain... Ils sont contraints par la loi. Ils n'ont pas eu d'autres choix que de lancer de nouvelles candidatures. Deux personnes ont répondu. À partir du 31 août, on n'aura donc plus besoin de moi... Forcément, cette nou-

velle ne me réjouit pas parce que je me suis investi corps et âme dans ma nouvelle profession ! Je me suis battu

notamment pour faire repeindre tout le bas du bâtiment et pour réaménager le bureau du directeur qui devenait vétuste. Mais au final, c'est certainement une autre personne qui va en profiter ».

Vers une plainte au Conseil d'État ?

S'il s'avoue un peu dépité par la tournure des choses, Sébastien Galach ne veut rien lâcher. « Dans un premier temps, j'ai écrit à la ministre de tutelle pour lui faire part de mon incompréhension face à cette situation discriminatoire. Je me suis également renseigné auprès de mon syndicat afin de voir quelles actions nous pouvions mettre en place. Enfin j'ai cherché des cas similaires afin de faire valoir une jurisprudence mais je n'ai rien trouvé pour l'instant ».

Le Mouscronnois, qui reste soutenu par l'ensemble du corps professoral qui a lancé une pétition, hésite désormais à aller devant le conseil d'État. « Je dois encore en parler avec mon syndicat car je ne peux rien faire sans son soutien. En tout cas, je ne veux rien lâcher. Je me suis tellement investi dans cette école, sans jamais compter mes heures, que je n'ai pas envie de devoir la quitter du jour au lendemain sans me battre. » ■